

Document: EB 2009/97/R.14/Rev.1
Agenda: 11(a)(i)
Date: 15 September 2009
Distribution: Public
Original: English

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed grant to the Republic of Chad for the

Pastoral Water and Resource Management Project in Sahelian Areas

Executive Board — Ninety-seventh Session
Rome, 14-15 September 2009

For: **Approval**

Note to Executive Board Directors

This document is submitted for approval by the Executive Board.

Directors are invited to contact the following focal point with any technical questions about this document:

Carlo Bravi

Acting Country Programme Manager

telephone: +39 06 5459 2872

e-mail: c.bravi@ifad.org

Queries regarding the dispatch of documentation for this session should be addressed to:

Deirdre McGrenra

Governing Bodies Officer

telephone: +39 06 5459 2374

e-mail: d.mcgrenra@ifad.org

Contents

Recommendation for approval	ii
Map of the project area	iii
Financing summary	iv
I. The project	1
A. Main development opportunity addressed by the project	1
B. Proposed financing	1
C. Target group and participation	2
D. Development objectives	2
E. Harmonization and alignment	2
F. Components and expenditure categories	3
G. Management, implementation responsibilities and partnerships	3
H. Benefits and economic and financial justification	4
I. Knowledge management, innovation and scaling up	4
J. Main risks	4
K. Sustainability	5
II. Legal instruments and authority	5
III. Recommendation	5
Annex	
Accord de financement (Financing agreement)	6
Appendices	
I. Key reference documents	
II. Logical framework	

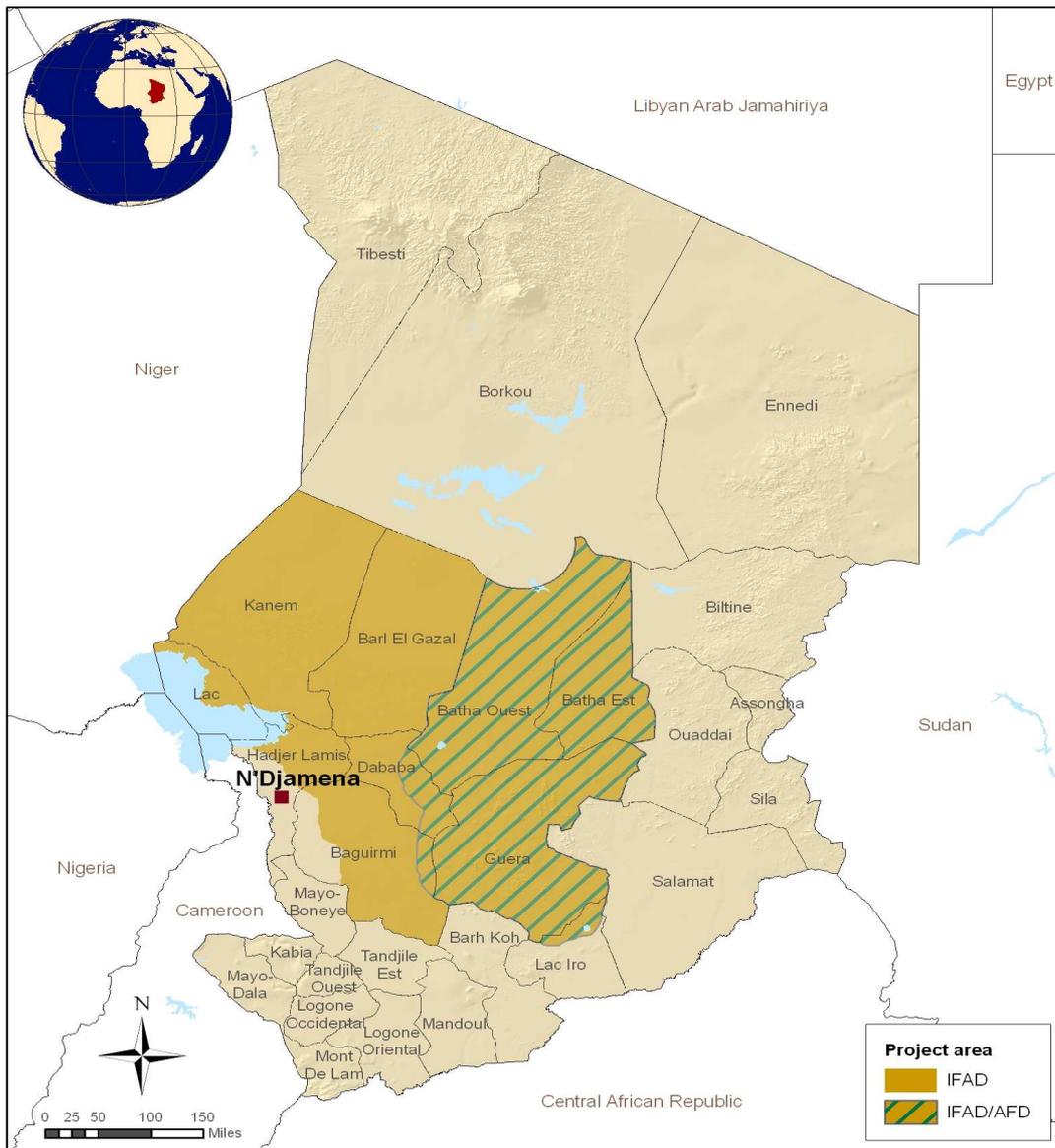
Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed financing to the Republic of Chad for the Pastoral Water and Resource Management Project in Sahelian Areas, as contained in paragraph 37.

Map of the project area

Chad

Pastoral Water and Resources Management Project in Sahelian Areas



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD

Republic of Chad

Pastoral Water and Resource Management Project in Sahelian Areas

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Recipient:	Republic of Chad
Executing agency:	Ministry in charge of Water
Total project cost:	US\$39.5 million
Amount of IFAD grant:	SDR 12.595 million (equivalent to approximately US\$19.5 million)
Cofinancier(s):	Agence Française de Développement (AFD); Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC)
Amount of cofinancing:	AFD: Euro 11 million (equivalent to approximately US\$14.2 million) SDC: approximately US\$2.7 million
Terms of cofinancing:	AFD: grant SDC: grant
Contribution of recipient:	US\$2.5 million
Contribution of beneficiaries:	US\$0.6 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Proposed grant to the Republic of Chad for the Pastoral Water and Resource Management Project in Sahelian Areas

I. The project

A. Main development opportunity addressed by the project

1. Mobile pastoral systems are a strategic response to Chad's continuously changing agroecological conditions as they are well adapted to the low productivity of vegetative cover in marginal areas and to fragile ecosystems. At present, the country's abundant pastoral resources are underutilized due to the lack of water points. This constitutes the key factor limiting the use of these resources.
2. The proposed project will improve the access of mobile livestock systems to water and pastoral resources and strengthen the capacity of the groups and institutions involved in managing these natural resources.

B. Proposed financing

Terms and conditions

3. It is proposed that IFAD provide a grant to the Republic of Chad in the amount of SDR 12.595 million (equivalent to approximately US\$19.5 million), to help finance the Pastoral Water and Resource Management Project in Sahelian Areas.

Relationship to the IFAD performance-based allocation system (PBAS)

4. The allocation defined for Chad under the PBAS is US\$19.5 million over the 2007-2009 allocation cycle. The proposed amount is within this allocation.

Country debt burden and absorptive capacity of the State

5. As a result of its high overall debt burden, Chad has been eligible for the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Debt Initiative since June 2001. The cumulative net present value of HIPC assistance amounts to approximately US\$260 million and is being used to fund poverty reduction initiatives. Under the Debt Sustainability Framework, Chad is considered a "red" country for 2009, making it eligible for 100 per cent grant financing.

Flow of funds

6. A special account in CFA francs will be opened with a commercial bank in Chad. Upon entry into force of the financing agreement, the Government may request withdrawals from the grant account. The special account will be replenished according to IFAD's procedures. This account will be administered by the project director and the finance and accounting officer.

Supervision arrangements

7. The project will be supervised by IFAD, in close collaboration with the cofinanciers, through biannual joint supervision missions. A mid-term review will be carried out with the Government towards the end of the second year of implementation.

Exceptions to IFAD General Conditions for Agricultural Development Financing and operational policies

8. No exceptions are foreseen.

Governance

9. The following planned measures are intended to enhance the governance aspects of the IFAD grant: (i) engagement of external expertise for annual audits of project accounts and support funds; (ii) close monitoring of the use of funds and provision for meaningful sanctions in the event of misuse; and (iii) all partners and staff operating under annually renewable performance-based contracts.

C. Target group and participation

Target group

10. The project targets women, men and young people belonging to mobile pastoral communities. These are among the most marginalized and vulnerable communities in Chad.

Targeting approach

11. The targeting approach is aligned with the IFAD Policy on Targeting. The main activity – improving water access for humans and livestock – does not lend itself to selective targeting as access to water has to be unrestricted. Targeting will therefore be achieved through support activities such as basic health and education, animal health, and milk and meat processing. A community-based committee in each transhumant community will identify and select local vulnerable groups. Quotas for vulnerable groups (women and young people) will be established.

Participation

12. Project activities will be guided by community demand, the aim being to improve access to water and basic services for transhumant communities. The planning, management and maintenance of water points will be carried out through local institutions that the project will help to establish. Such institutions will be run by transhumant herders and agricultural producers as well as traditional and administrative leaders. Specific community-level committees will be set up to (i) select the community members eligible to participate in the support activities, (ii) ensure that the above-mentioned services are demand-driven and that costs are covered; and (iii) undertake follow-up and monitoring. Women and young people will be specifically targeted through activities related to health and education and milk and meat processing.

D. Development objectives

Key project objectives

13. The overall development goal is to reduce vulnerability and poverty in both pastoral and agropastoral areas. The specific objectives are to: (i) strengthen stakeholders' capacity to plan and manage pastoral resources; (ii) improve the infrastructure for pastoral water in order to strengthen mobile pastoral systems; and (iii) disseminate the experience acquired under the project to contribute to policy dialogue on pastoral issues.

Policy and institutional objectives

14. The project is in line with government policies and objectives calling for the strengthening of mobile pastoral systems as an alternative to "sedentarization", a promising subsector to develop and an effective adaptation response to climate change.

IFAD policy and strategy alignment

15. The project is aligned with two IFAD strategic objectives for 2007-2010: the first objective, to promote access by the rural poor to natural resources; and the fifth objective, to promote off-farm employment and entrepreneurship in rural areas. The Fund's country strategic opportunities programme for Chad (2010-2015) has two strategic objectives: (i) improve access to and promote management of water by rural poor; and (ii) improve access to markets and agricultural inputs in value chains where the rural poor have a comparative advantage. The project is fully in line with the first of these objectives and also contributes to the latter.

E. Harmonization and alignment

Alignment with national priorities

16. The project supports several national strategies, including: (i) growth and poverty reduction; (ii) agricultural sector development; (iii) water and sanitation

development; (iv) livestock development; and (v) national climate change adaptation.

Harmonization with development partners

17. The project was designed in close collaboration with the cofinanciers (Agence Française de Développement [AFD] and Swiss Agency for Development and Cooperation [SDC]). The IFAD-funded Batha Rural Development Project will provide support for agricultural activities while the European Union will invest in improving the domestic water supply in part of the project area.

F. Components and expenditure categories

Main components

18. The project has three technical components: (a) support to pastoral resource management; (b) establishment of pastoral water infrastructure; and (c) basic services for transhumant communities.

Expenditure categories

19. There are seven expenditure categories: civil work (58 per cent); equipment (1 per cent); technical assistance, studies, research and workshops (2 per cent); training (8 per cent); contracts (22 per cent); operation costs (6 per cent); and salaries (2 per cent).

G. Management, implementation responsibilities and partnerships

Key implementing partners

20. The lead agency will be the Ministry in charge of Water (MoW) through the pastoral water directorate. The Ministry of Livestock will assign a focal point to work closely with MoW in implementing the project. Domestic construction firms will also be key project partners and will be contracted for the building of pastoral water infrastructure and delimitation of livestock corridors.

Implementation responsibilities

21. The project director will be selected by the MoW. A small field office will guide and supervise project implementation. The implementation of components (a) and (b) will be undertaken by an experienced consulting firm selected through competitive bidding. NGOs involved in previous pastoral water projects will be contracted to ensure participatory planning of water infrastructure. The implementation of some activities under component (c), (i.e. those related to animal health and milk and meat processing) will be opened to international competition, while others, (basic health and basic education) will be funded and implemented by SDC.

Role of technical assistance

22. Short-term technical assistance will play a minor role, mostly in addressing specific issues such as analysis and studies supporting policy dialogue on (i) the establishment of a sustainable mechanism for infrastructure maintenance; and (ii) the definition of an appropriate legal and regulatory framework for the pastoral sector, including a "pastoral code".

Status of key implementation agreements

23. Agreements have been reached on: (i) the establishment of a capacity-building structure within the Ministry of Economy and Planning to provide support in administration, procurement, and monitoring and evaluation; and (ii) a focal point from the Ministry of Livestock to improve intersectoral coordination.

Key financing partners and amounts committed

24. The total project cost is US\$39.5 million over four years. The sources of financing are IFAD (49 per cent), Government (6 per cent), AFD (36 per cent), SDC (7 per cent) and beneficiaries (2 per cent).

H. Benefits and economic and financial justification

Main categories of benefits generated

25. Benefits will be predominantly non-quantifiable. They will include reduced vulnerability of transhumant communities, fewer inter-ethnic conflicts and maintenance of social peace; better living conditions for transhumant communities through access to basic health and education and improved water quality; and reduced environmental impact on grazing areas.
26. Quantifiable benefits include increased productivity of livestock following access to water and pasture; reduced livestock morbidity, mortality and water stress during the hot season; reduced livestock losses due to animal health risks associated with excessive concentration around water points and drought; reduced crop losses associated with livestock grazing in agropastoral areas; fewer lives lost through the crossing of the Batha River (a bridge will be built by AFD); and milk and meat processing gains.

Economic and financial viability

27. Based on quantifiable benefits, the economic internal rate of return of the project is 13 per cent. These returns are largely an underestimation given that non-quantifiable benefits are predominant. No financial analysis was carried out as no income-generating activities are promoted by the project.

I. Knowledge management, innovation and scaling up

Knowledge management arrangements

28. Plans call for (i) an intense programme for sharing information and experiences among partners and interested parties, both in-country and elsewhere in the region; (ii) participation in the FIDAfrique network; (iii) exchanges with other IFAD projects dealing with pastoral issues (such as the Western Sudan Resource Management Programme); (iv) dissemination of technical and traditional knowledge related to the maintenance of pastoral water infrastructure; and (v) preparation of an approach paper to feed into policy dialogue.

Development innovations that the project will promote

29. The main innovation is the project's support of the Government's policy of strengthening mobile livestock systems and breaking away from the sedentarization of transhumant communities. The project will adopt a concerted approach to the planning and management of pastoral water points that involves both herders and farmers and prevents appropriation by farmers.

Scaling-up approach

30. The project is based on the extensive experience of the Government and AFD in pastoral water development in Chad. Lessons learned confirm the soundness of using pastoral water to strengthen mobile livestock systems. The project will focus on (i) the planning and management of pastoral water infrastructure through local institutions such as farmer-herder committees and conflict management commissions involving traditional leaders; and (ii) providing support to transhumant communities regarding basic needs such as health and education as well as income-generating activities. If successful, experiences will be scaled up in other parts of Chad and in neighbouring countries.

J. Main risks

Main risks and mitigation measures

31. The project faces four main risks: (i) frequent inter-ethnic conflicts over the use of pastoral water; (ii) the environmental risk associated with drought and increased pressure on pasture; (iii) heavy maintenance of pastoral water infrastructure; and (iv) the risk of political instability and armed rebellion. Planned mitigation measures include (i) strengthening the conflict management capacity of local institutions with a traditional leadership structure; (ii) locating water points in order to reduce pressure

on pasture and ensure protection from droughts; (iii) designing a heavy maintenance system for water structures that involves a labour and cash contribution by the stakeholders, and funding through fiscal receipts from livestock sales tax; and (iv) building strong partnerships with other donors, ensuring that the annual workplan and budget is flexible and contracting experienced operators to implement the project.

Environmental classification

32. Pursuant to IFAD's environmental assessment procedures, the project has been classified as a Category B operation in that it is not likely to have any significant negative environmental impact. However the project is expected to have several positive effects such as climate change adaptation, reduced pressure on pasture, reduced pressure on groundwater due to the non-mechanized low-flow pastoral wells and less impact on biomass due to the reduced use of wood for well-lining.

K. Sustainability

33. Sustainability will be enhanced by: (i) strengthening local institutions for the management and maintenance of water infrastructure; (ii) strengthening transhumant community-based committees for managing support activities; (iii) using a local NGO for the concerted planning of water infrastructure; and (iv) including the obligation of institutional strengthening in the contract of the private operator implementing components a and b.

II. Legal instruments and authority

34. A financing agreement between the Republic of Chad and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
35. The Republic of Chad is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
36. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

III. Recommendation

37. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a grant to the Republic of Chad in various currencies in an amount equivalent to twelve million five hundred and ninety five thousand special drawing rights (SDR 12,595,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

Projet d'hydraulique pastorale en zone sahélienne

(Négociations conclues le 11 juin 2009)

Numéro du don: DSF _____

Nom du projet: Projet d'hydraulique pastorale en zone sahélienne ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République du Tchad ("le Bénéficiaire")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU

A) que le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

B) que l'Agence Française de Développement (ci-après "AFD") a accepté d'accorder un don au Bénéficiaire d'un montant en principal de onze million d'Euro (11 000 000 Euro) pour financer les sous-composantes A1, A2 et la composante B du Projet aux conditions et modalités précisées dans un accord ("l'Accord AFD") signé entre l'AFD et le Bénéficiaire le 27 mai 2009;

C) que la Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération Suisse (ci-après "la Coopération Suisse"), a accepté d'accorder un don au Bénéficiaire pour financer les sous-composantes C1 et C2 du Projet aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord ("l'Accord de la Coopération Suisse") signé entre la Coopération Suisse et le Bénéficiaire;

et

D) que le Fonds prendra en charge l'administration du don et la supervision des activités du Projet financées par le Fonds;

ATTENDU qu'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds a accepté d'accorder un don au Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du don est de douze millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille droits de tirage spéciaux (12 595 000 DTS).

2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

3. Un compte spécial sera ouvert au nom du Bénéficiaire auprès d'une banque commerciale acceptable pour le Fonds pour recevoir les fonds du don. Le compte spécial sera libellé en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA) pour les opérations relatives au Projet. Le Directeur du projet et le Responsable administratif et financier seront dûment autorisés à gérer le compte spécial.

4. Le montant autorisé du compte spécial s'élève à un million deux cent mille dollars des États-Unis (1 200 000 USD). Les retraits du compte de don seront effectués par le Fonds sur demande du Bénéficiaire en son nom et déposés sur le compte spécial. Le Fonds reconstitue périodiquement le compte spécial sur demande du Bénéficiaire et selon les PTBA.

5. La contribution du Bénéficiaire au financement du Projet est évaluée à la somme de 2 384 000 USD pour toute la durée du Projet. Ce montant représente une partie des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor, la location des locaux du Projet et la prise en charge des salaires des agents de l'État recrutés et mis à la disposition du Projet. Le montant de ces taxes et la liste des biens y afférent sera prévu dans le PTBA relatif à l'année du Projet considérée. Le Projet sera inscrit au budget de l'État.

6. Des auditeurs externes seront recrutés par le Bénéficiaire pour procéder à l'audit des comptes du Projet. L'audit externe des comptes portera sur l'examen et la vérification a) de la comptabilité et des états financiers du Projet; b) des procédures administratives, financières et comptables ainsi que du contrôle interne financier et de gestion en vigueur; et c) du compte spécial, des demandes de décaissement du compte de don et des demandes de remboursement de fonds. Le cabinet d'audit sera également invité à formuler son appréciation sur les modalités de passation des marchés, la légitimité des dépenses imputées au compte spécial, ainsi que l'utilisation des biens et services financés par le Projet. Il fournira une opinion séparée sur les états certifiés de dépenses et sur l'utilisation du compte spécial. Le mandat du cabinet d'audit inclura également un appui au Responsable administratif et financier dans la mise en œuvre du système de contrôle interne de gestion et des recommandations de l'auditeur. Les honoraires du cabinet d'audit seront payés à partir du compte de don.

Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère en charge de l'eau et l'exécution des activités du Projet sera confiée à la Direction de l'hydraulique pastorale (DHP).

2. La date d'achèvement du Projet est fixée au quatrième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

1. La condition suivante constitue un motif supplémentaire de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel d'opérations du projet et le manuel de procédures administratives, financières et comptable du projet ("les Manuels du projet"), ou l'une de leurs dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds. Le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.

2. Les éléments suivants constituent des conditions préalables aux retraits des fonds du don:

- a) Le premier PTBA incluant un plan de passation des marchés a été approuvé par l'Agent principal du projet, le Comité de pilotage (CP) et le Fonds.
- b) Le Directeur du projet, le Chef d'antenne, le Responsable administratif et financier et le Chef comptable ont été sélectionnés conformément aux dispositions du présent Accord.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'économie et du plan
B.P. 286
N'Djaména, République du Tchad

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

Pour le Fonds

Pour le Bénéficiaire

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* La population cible du Projet est l'ensemble des communautés de transhumants.
2. *Zone du projet.* Le Projet sera exécuté dans les axes de transhumance occidentale (région du Kanem, Bahr El Gazal, Hadjer Lamis et une partie du Chari Baguirmi) et les axes de transhumance dans le territoire central du Bénéficiaire (région du Batha et Guéra) (la "zone du projet").
3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont les suivants:
 - a) Renforcer la capacité de gestion concertée et équitable de la ressource hydraulique et pastorale auprès des acteurs concernés avec une attention particulière à: i) la mise en place d'institutions locales pluralistes de concertation et de gestion des conflits; et ii) l'amélioration des conditions de vie et de la capacité des éleveurs à influencer sur les décisions qui affectent leurs moyens d'existence;
 - b) Améliorer le réseau d'infrastructures hydrauliques et pastorales pour desservir la mobilité des troupeaux et la gestion des pâturages; et
 - c) Diffuser à l'échelle du pays l'expérience acquise par le Projet pour contribuer à l'élaboration de la politique d'aménagement rural et de pastoralisme.
4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante A – Appui à la gestion des ressources pastorales

4.1. Cette composante sera réalisée à travers les sous-composantes suivantes: 1) l'aménagement concerté des ouvrages d'hydraulique pastorale; et 2) l'aménagement concerté des axes de transhumance.

Sous-composante A1. Aménagement concerté des ouvrages d'hydraulique pastorale. Cette sous-composante vise la création d'institutions locales à même d'identifier les emplacements optimaux pour les nouveaux ouvrages (puits et mares temporaires).

Sous-composante A2. Aménagement concerté des axes de transhumance. Cette sous-composante vise le balisage concerté des axes de transhumance en zone agropastorale et la création d'institutions locales pour la gestion des conflits entre transhumants et sédentaires engendrés par les pertes agricoles que les troupeaux des transhumants causent dans les champs des sédentaires.

Composante B – Réalisation des ouvrages d'hydraulique pastorale

4.2. Cette composante réalisera les activités suivantes: la construction de puits et de contre-puits, la réhabilitation de puits avec les abreuvoirs, la mise en place d'abreuvoirs sur les puits existants, la construction de forages profonds et le surcreusement de mares.

Composante C – Services de base aux communautés de transhumants

4.3. Les activités de cette composante seront réalisées à travers quatre sous-composantes (Éducation mobile (C1), Santé de base (C2), Santé animale (C3) et Transformation des produits de l'élevage (C4), dont deux seront financées par le Projet à savoir:

Sous-composante C3. Santé animale. Les activités de cette sous-composante incluent: l'identification des candidats auxiliaires d'élevage, le recyclage et l'alphabétisation des auxiliaires d'élevage, l'accompagnement des auxiliaires formés, la fourniture de caisses pharmaceutiques et la constitution et la formation des comités de gestion des caisses pharmaceutiques.

Sous-composante C4. Transformation des produits de l'élevage. Les activités de cette sous-composante incluent: la formation des bénéficiaires sur les techniques de production de produits dérivés du lait et sur le séchage de la viande ainsi que le suivi et l'accompagnement des personnes formées.

Composante D – Gestion et coordination du Projet et mise en œuvre du portefeuille

4.4. Le Projet sera géré par la DHP au sein du Ministère en charge de l'eau. La DHP s'appuiera sur une Antenne basée à Moussouro dans la région du Bahr El Gazal et sur un bureau à Ati dans la région du Batha (sans personnel affecté en permanence). Des prestataires de service seront recrutés par voie de passation des marchés pour mettre en œuvre les activités du Projet.

4.5. Le Projet financera aussi une structure ayant la responsabilité d'améliorer la gestion de l'ensemble du portefeuille du Fonds sur le territoire du Bénéficiaire. Cette structure sera logée auprès du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération. Elle permettra d'améliorer la qualité des dossiers de passation des marchés, de l'administration du don ainsi que du suivi-évaluation des projets du Fonds en cours d'exécution. Cette structure sera composée d'un spécialiste en contrôle financier et en administration des prêts/dons, d'un spécialiste en passation des marchés, d'un spécialiste en suivi-évaluation, d'une secrétaire et d'un chauffeur. La structure sera dotée des moyens de fonctionnement et d'une dotation permettant de financer des formations et recruter des experts pour des besoins ponctuels.

II. Dispositions relatives à l'exécution

5. Agent principal du projet

5.1. Le Projet sera exécuté par le Ministère en charge de l'eau ("l'Agent principal du projet"), à travers la DHP qui disposera de l'autonomie administrative et financière. Un Directeur du projet sera nommé par le Ministère en charge de l'eau après avis de non-objection du Fonds. Le Directeur du projet sera basé à N'Djaména et aura comme responsabilités l'administration et l'exécution générale des PTBA, les relations avec les autorités de tutelle et les parties prenantes régionales, la coordination entre les composantes du Projet avec les autres projets en cours sur le territoire du Bénéficiaire.

6. Comité de pilotage (CP)

6.1. *Établissement et composition.* Un CP sera créé par un arrêté du Bénéficiaire lequel prévoira la composition et les responsabilités du CP. Le CP sera présidé par un représentant du Ministère l'économie, du plan et de la coopération et sera composé d'un représentant des ministères suivants: le Ministère en charge de l'eau qui assurera le secrétariat du CP, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'élevage et des ressources

animales, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé ainsi que de représentants de l'Association des éleveurs nomades, de l'Association des Chefs traditionnels du Tchad, de l'AFD et de la Coopération Suisse.

6.2. *Responsabilités.* Le CP aura pour responsabilité d'approuver les rapports annuels d'exécution, de valider les PTBA et de veiller à la cohérence du Projet et des PTBA avec les politiques, programmes, projets et activités des autres partenaires. Le CP se réunira au moins une fois l'an pour valider le PTBA de l'année suivante.

7. Antenne

7.1. *Établissement et composition.* Une Antenne basée à Moussouro dans la région du Bahr El Gazal sera créée par un arrêté du Ministère en charge de l'eau. L'Antenne sera composée d'un Responsable d'antenne nommé par le Ministère en charge de l'eau après avis de non-objection du Fonds, d'un Responsable administratif et financier, d'un Responsable de suivi-évaluation, d'un Chef comptable et de personnel d'appui. L'Antenne disposera des véhicules, moyens logistiques et équipements nécessaires.

7.2. *Responsabilités.* L'Antenne aura comme principale tâche l'appui à la DHP dans l'exécution des activités du Projet. Le Directeur du projet recrutera un opérateur principal par voie d'appel d'offre international lequel se verra confier l'exécution des composantes A et B du Projet. Cet opérateur mettra en place: un technicien principal hydrogéologue qui aura la responsabilité de la mise en œuvre technique des composantes A et B du Projet; un expert socio-pastoraliste qui portera un appui méthodologique aux cadres élevage chargés des actions pastorales ainsi que deux équipes, l'une pour la composante A encadrée par un pastoraliste et l'autre pour la composante B encadrée par un hydrogéologue.

8. Mise en œuvre

8.1. Le Projet, à travers l'Antenne et l'opérateur principal, sous-traitera l'exécution des activités à des prestataires de service relevant du secteur associatif, public et privé. L'Antenne à travers l'opérateur principal, établira des cahiers des charges et signera des contrats de performances avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs du suivi-évaluation.

8.2. Les prestataires principaux seront les opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), les prestataires publics, les prestataires issus du mouvement associatif, soit les organisations non-gouvernementales (ONG) et les associations locales.

9. Manuel d'opérations du projet et manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet ("les Manuels du projet")

9.1. *Préparation du manuel d'opérations du projet.* L'Agent principal du projet prépare une première version du manuel d'opérations du projet laquelle comprendra:

- a) les critères d'identification et de sélection des ouvrages d'hydraulique pastorale et des aménagements des axes de transhumance;
- b) les critères d'admissibilité à la formation prévue par le Projet;
- c) la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du Projet,

le suivi indépendant et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet; et

- d) les termes de référence du personnel-clé du Projet et des prestataires de service.

9.2. *Préparation du manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet.* L'Agent principal du projet prépare une première version du manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet laquelle comprendra les modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, financière et comptable du Projet.

9.3. *Approbation.* L'Agent principal du projet soumet la première version des Manuels du projet au CP pour approbation. Une fois approuvée, l'Agent principal du projet adresse cette première version des Manuels du projet au Fonds pour commentaires et approbation. Si le Fonds ne formule pas de commentaires dans les 30 jours qui suivent la réception, ils sont considérés comme approuvés.

9.4. *Adoption.* Le CP adopte la version finale des Manuels du projet, qui ne diffère pas substantiellement de la version approuvée par le Fonds, l'Agent principal du projet en transmet sans délai une copie au Fonds.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage des dépenses autorisées
I. Génie civil	6 950 000	100% Hors taxes
II. Équipements	120 000	100% Hors taxes
III. Ateliers, Études et Recherche et Assistance technique	500 000	100% Hors taxes
IV. Formations	690 000	100% Hors taxes
V. Contrat	2 250 000	100% Hors taxes
VI. Coûts récurrents		100% Hors taxes
a) Coûts de fonctionnement	500 000	
b) Salaires et indemnités	300 000	
VII. Non alloué	1 285 000	
TOTAL	12 595 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

“Contrat” désigne le contrat avec l’opérateur principal recruté par voie d’appel d’offres international.

“Coûts récurrents” désigne notamment les dépenses encourues pour l’exécution du Projet, sa gestion et son suivi, les salaires du personnel spécialisé de la structure d’appui à la gestion du programme-pays du Fonds, les fournitures de bureau, les frais de communication, le fonctionnement et la maintenance des locaux, le carburant, l’entretien et l’assurance des véhicules et du matériel.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage (afférents aux catégories I, II et III) encourus avant la satisfaction des Conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 425 000 USD et sera affecté aux activités suivantes:

- a) Réfection de la base de Moussouro;
- b) Installation de l’Antenne de Moussouro;

- c) Installation d'un bureau et d'une case de passage à Ati sans personnel affecté en permanence;
- d) Sélection et recrutement du Directeur du projet, du Responsable d'antenne et des principaux cadres de l'Antenne de Moussouro;
- e) Élaboration des Manuels du projet;
- f) Recrutement de l'opérateur principal pour les composantes A et B du Projet;
- g) Préparation des appels d'offres pour l'acquisition des véhicules et équipements pour la première année;
- h) Préparation du PTBA pour la première année;
- i) Ouverture des comptes bancaires du Projet; et
- j) Organisation d'un séminaire de démarrage du Projet.

Annexe 3

Clauses particulières

1. *Suivi et évaluation.* Le Projet mettra en place un système de suivi-évaluation conforme au système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds (SYGRI). Le suivi-évaluation sera participatif et sera utilisé comme outil de gestion. Les rapports de suivi-évaluation trimestriels seront envoyés au Fonds et des rapports annuels d'exécution technique et financière seront envoyés au CP pour approbation avant d'être envoyés au Fonds. Les rapports constitueront un élément majeur pour certifier le travail des prestataires de service et de l'équipe du Projet, apprécier leurs performances et décider du renouvellement -ou non- de leurs contrats. Le système de suivi-évaluation collectera et analysera les informations nécessaires concernant:

- a) les performances quantitatives et qualitatives;
- b) le suivi de l'exécution des activités planifiées et la proposition rapide des modifications aux PTBA;
- c) l'appréciation financière des coûts des investissements et de la participation des bénéficiaires; et
- d) la gestion des données et leur mise à jour.

1.1. *Suivi-évaluation externe.* La DHP, les services du Ministère de l'élevage et des ressources animales, la Direction générale des ressources extérieures et de la programmation du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération participeront aux missions de suivi du Projet et assureront le suivi-évaluation requis par leurs ministères respectifs. Un bureau d'études multidisciplinaire national sera recruté par appels d'offres pour effectuer deux évaluations, préparatoires à la revue à mi-parcours et au rapport d'achèvement.

1.2. *Enquêtes de référence.* Des enquêtes de référence seront menées, à savoir, une enquête socio-économique de référence qui sera réalisée au début du Projet, à mi-parcours et à l'achèvement du Projet afin de pouvoir évaluer l'impact du Projet sur la population, et une enquête anthropométrique de référence pour mesurer l'impact du Projet sur la situation nutritionnelle des enfants de moins de cinq ans.

2. *Revue à mi-parcours.* Une mission multidisciplinaire de revue à mi-parcours sera effectuée à la fin de la deuxième année du Projet. La mission aura comme objectifs de faire le bilan des actions réalisées et déterminera si les objectifs de performance, d'impacts, de fonctionnement et de coûts ont été atteints. Elle analysera également la performance en termes de coordination et de complémentarité avec le projet de l'AFD et les activités financées par la Coopération Suisse dans le cadre du Projet. Les résultats seront discutés au cours d'un atelier-bilan du Projet.

3. *Assurance du personnel du Projet.* Le Bénéficiaire assure le personnel du Projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

4. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* Le Bénéficiaire s'assurera que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du Projet sont destinés exclusivement au Projet et à son exécution.

- b) Les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du Projet correspondent aux besoins du Projet.

5. *Recrutement.* L'ensemble du personnel-clé du Projet, y compris le Directeur du projet et le Responsable d'antenne, sera sélectionné par appel à candidature ouvert à tous sans exception, sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le Directeur du projet sera nommé par le Ministère en charge de l'eau après avis de non-objection du Fonds. Le recrutement du personnel-clé du Projet soit: le Directeur du projet, le Chef d'antenne, le Responsable administratif et financier, le Responsable de suivi-évaluation, le Chef comptable et le personnel d'appui et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Par ailleurs, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment, aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

6. *Fraude et corruption.* Le Bénéficiaire **portera, sans délai, à l'attention du Fonds, toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du Projet.**

Key reference documents

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files

COSOP (2010-2015)

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Logical framework

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
Objectif général	Indicateurs d'impact		
Réduction de la vulnérabilité et de la pauvreté et renforcement de la paix sociale en zone pastorale et agropastorale	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans l'indice des biens des ménages dans les communautés transhumantes • Changement dans les conditions de vie dans les communautés transhumantes • Réduction du nombre de conflits entre éleveurs transhumants et agro-pasteurs sédentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes socio-économiques de référence, à mi-parcours et à la fin du projet • Études spécifiques • Recensement de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque pays élevé du à l'instabilité politique et à l'insécurité • Risque environnemental et vulnérabilité des systèmes transhumants (surtout risque sécheresse)
Objectifs spécifiques	Indicateurs d'effet		
Renforcer la capacité de gestion concertée et équitable de la ressource hydraulique et pastorale auprès des acteurs concernés (construction du capital social)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque point d'eau pastoral et couloir de transhumance mis en place par le projet, il existe une institution locale qui en assure efficacement la planification et la gestion • Dans ces institutions, la représentation effective des éleveurs transhumants est assurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Données du système de suivi-évaluation du projet • Enquête spécifique auprès des acteurs concernés conduites au départ et à la fin du projet • Enquêtes socio-économiques de référence conduite au début et à la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de marginalisation des éleveurs transhumants dans les institutions de gestion pastorale ; <u>mesure d'atténuation</u> : approche inclusive pour la création des comités de gestion • Hypothèse de bonne appropriation de l'approche du projet par les pouvoirs traditionnels
Améliorer le réseau d'infrastructures hydrauliques et pastorales pour sécuriser la mobilité des systèmes transhumants (construction du capital technique)	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de 10% de la productivité des troupeaux transhumants (poids, production laitière et taux de fécondité des animaux). • Réduction de 30% des pertes de cheptel liées aux conditions du milieu pastoral de la zone du projet ; • Réduction de 30% du temps de travail au point d'eau (exhaure nocturne sur puits et journalier pour les mares) 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des troupeaux en termes sanitaires, épidémiologique et reproductif • Rapports de mise en œuvre • Données du système de suivi-évaluation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque sur la durabilité des ouvrages par manque de capacité pour assurer l'entretien lourd • <u>Mesure d'atténuation</u> : Mise en place d'un système d'entretien lourd financé par les parties prenantes et par les recettes des taxes issues de la vente de bétail
Répondre aux besoins primaires des communautés de transhumants en matière de santé, éducation, santé animale et transformation des produits de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> • 60% des enfants sont scolarisés ; • Le nombre de femmes décédées suite à un accouchement diminue de 30% • Au moins 30% de cas de maladies graves sont traités dans les structures publiques ou par les équipes de santé mobiles ; • La production commercialisable de lait augmente de 20% 	<ul style="list-style-type: none"> • Données du système de suivi-évaluation du projet • Enquête spécifique auprès des acteurs concernés conduite au départ et à la fin du projet • Enquêtes socio-économiques de référence conduites au début et à la fin du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressortissant des communautés de transhumants bénéficiant de la formation ne réintègrent pas le groupement après la formation • <u>Mesure d'atténuation</u> : sélection par les comités spécifiques des communautés

